



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
27 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Le système de gestion des connaissances, notamment les connaissances traditionnelles dont il est question à l'alinéa g de l'article 16 de la Convention, les meilleures pratiques et les exemples de réussite dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

Le système de gestion des connaissances, notamment les connaissances traditionnelles dont il est question à l'alinéa g de l'article 16 de la Convention, les meilleures pratiques et les exemples de réussite dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

Note du secrétariat

Résumé

Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention («la Stratégie») définit comme suit l'un des résultats escomptés pour son objectif opérationnel 3 concernant la science, la technologie et les connaissances: «Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.».

Au paragraphe 2 de sa décision 26/COP.9, la Conférence des Parties a indiqué que le CST devait s'occuper au cours de l'exercice biennal 2010-2011 de deux priorités, l'une concernant la mise en œuvre du système de gestion des connaissances, notamment les connaissances traditionnelles dont il est question à l'alinéa g de l'article 16 de la Convention, les meilleures pratiques et les exemples de réussite dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Le présent document rend compte des progrès réalisés dans la mise en place du système global de gestion des connaissances de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il donne une vue d'ensemble des résultats d'une enquête réalisée pour évaluer les besoins en connaissances et des options envisagées concernant le système d'échange des connaissances scientifiques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	3
II. Vue d’ensemble de la mise en place du système global de gestion des connaissances de la Convention sur la lutte contre la désertification	9–15	4
III. Évaluation des besoins en connaissances.....	16–27	6
IV. Architecture de gestion des connaissances pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	28–47	9
A. Personnes.....	29–34	9
B. Processus	35–44	10
C. Technologie	45–47	13
V. Conclusions.....	48	14
Annexes		
I. Results of the knowledge needs assessment		15
II. Information concernant la traduction et l’assimilation des connaissances.....		23

I. Introduction

1. L'article 6 de la Convention sur la lutte contre la désertification dispose que les pays développés parties s'engagent à favoriser et à faciliter l'accès des pays parties touchés, en particulier des pays en développement parties, à la technologie, aux connaissances et aux savoir-faire appropriés.

2. La Convention souligne également le rôle primordial des connaissances pour le succès de sa mise en œuvre dans son article 17, qui traite de la connaissance des processus qui aboutissent à la désertification et à la sécheresse et des savoir-faire traditionnels; son article 18, qui préconise de protéger, compiler, promouvoir et diffuser les savoir-faire traditionnels et locaux; et son article 19 invite à renforcer les capacités en favorisant l'utilisation et la diffusion des connaissances.

3. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention («la Stratégie») définit comme suit l'un des résultats escomptés pour son objectif opérationnel 3 concernant la science, la technologie et les connaissances: «Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles¹, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.²».

4. Les directives de la Stratégie au Comité de la science et de la technologie (CST) énoncent que ce dernier, agissant en coopération avec les institutions compétentes, crée et pilote des systèmes de gestion des connaissances visant à améliorer la transmission des informations scientifiques et techniques entre les institutions, les Parties et les utilisateurs finals³. La Conférence des Parties a demandé au CST de mettre l'accent sur deux priorités, l'une d'entre elles étant la mise en œuvre du système de gestion des connaissances, notamment les connaissances traditionnelles dont il est question à l'alinéa g de l'article 16 de la Convention, les meilleures pratiques et les exemples de réussite dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

5. Pour ce qui est du rôle du secrétariat de la Convention dans la gestion des connaissances, il a été demandé à ce dernier au fil du temps d'exercer un rôle d'intermédiaire pour l'échange d'informations et de connaissances concernant divers types d'informations, notamment les données fournies par les pays sur la mise en œuvre, les informations scientifiques et techniques, les bases de données, les listes de centres de liaison et d'experts, les supports d'information et de communication, etc. Il est spécifiquement demandé au secrétariat dans la Stratégie de développer sa capacité de fournir des services efficaces au CST, notamment en soutenant les systèmes de gestion des connaissances établis par le CST et en intervenant comme intermédiaire pour l'échange d'informations et de connaissances⁴. En outre, par sa décision 4/COP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de continuer de mettre en place des systèmes efficaces de gestion et de transmission des connaissances pour contribuer au succès de la stratégie globale de communication, comme il se doit et dans le contexte du programme de travail pour 2010-2011 adopté par les Parties.

6. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat a inscrit à son programme de travail pour 2010-2011 la mise en place d'un système de gestion des connaissances et d'échange

¹ À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

² Décision 3/COP.8, annexe, par. 11, résultat 3.5.

³ Décision 3/COP.8, annexe, par. 14 b) iii) f).

⁴ Décision 3/COP.8, annexe, par. 20 b) ii) b).

d'informations capable de soutenir les activités du CST dans ce domaine tout en servant de cadre et d'instrument pour les nombreuses autres activités de collecte d'informations exécutées au titre de la Convention et les activités connexes du secrétariat.

7. L'une des premières démarches importantes engagées par le secrétariat pour mettre en place le système de gestion des connaissances a consisté à effectuer une enquête d'évaluation et une analyse approfondies des priorités en matière de gestion des connaissances pour la Convention, initiative accueillie favorablement et soutenue par le CST à sa deuxième session extraordinaire en février 2011. Parallèlement, et conformément aux décisions prises à la neuvième session de la Conférence des Parties, le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS) a aussi été mis en place, portail électronique offrant aux Parties et aux autres acteurs concernés des indications normalisées sur la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de la Stratégie. À partir de cette évaluation menée au niveau du CST et du travail accompli sur le portail du PRAIS, le secrétariat a poursuivi la mise au point du système de gestion des connaissances, notamment en se penchant sur les questions directement liées au contenu et en concevant des options concernant les besoins informatiques connexes.

8. Le présent document constitue un rapport d'activité sur la mise en place du système global de gestion des connaissances de la Convention. Il met l'accent cependant sur une des composantes clefs du système – le système d'échange de connaissances scientifiques qu'il a été demandé au CST de piloter. Dans ce contexte, le présent document donne une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation des besoins en connaissances, de l'analyse de ces résultats et des options formulées en conséquence concernant principalement le système d'échange de connaissances scientifiques, mais toujours d'après le contexte du système global de gestion des connaissances.

II. Vue d'ensemble de la mise en place du système global de gestion des connaissances de la Convention sur la lutte contre la désertification

9. La question de la gestion des connaissances n'est pas nouvelle en ce qui concerne la Convention. Un système efficace de diffusion de l'information et de gestion des connaissances est un aspect important du traitement des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) à différents niveaux et par différents acteurs. Comme on l'a vu plus haut aux paragraphes 3 à 5, la gestion des connaissances figure en bonne place dans la Stratégie.

10. La mise en place d'un système global de gestion des connaissances pour la Convention doit permettre d'aborder les activités et les besoins divers prévus par la Convention dans le domaine de la gestion des connaissances au moyen d'un système et d'une architecture dans ce domaine qui soient cohérents, efficaces et pratiques. L'objectif serait d'assurer un moyen d'accès structuré à l'information concernant la Convention, la mise en œuvre de la Stratégie et les participants au processus de la Convention, afin de permettre de nouvelles synergies, en offrant des moyens supplémentaires de recueillir et diffuser largement les connaissances et d'amplifier les résultats. Si le système de gestion des connaissances doit répondre aux besoins et aux impératifs recensés, il doit aussi se conformer aux moyens et aux ressources dont disposent les participants, y compris le secrétariat lui-même, pour exécuter les tâches nécessaires à son développement, sa mise en œuvre et son exploitation.

11. Le système global de gestion des connaissances de la Convention sera constitué d'un ensemble de fonctions internes et externes. Le module interne du système s'appuiera principalement sur les besoins internes du secrétariat en matière de gestion de contenus et

dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation et de l'établissement de rapports en vertu de la méthode de gestion axée sur les résultats. Il aura aussi pour but d'aider le secrétariat dans ses activités avec le Bureau de la Conférence des Parties et les bureaux des organes subsidiaires et de faciliter les activités internes de ces bureaux. Le module externe consistera à développer ou à relier différents éléments du système de gestion des connaissances, notamment le portail du PRAIS pour l'établissement des rapports et le système d'échange de connaissances scientifiques. Les modules interne et externe sont étroitement liés du point de vue de la structure décisionnelle et de la méthode de gestion des contenus, et le sont aussi largement s'agissant des besoins de fonctionnement.

12. Les paragraphes ci-après donnent un aperçu général du processus de mise en place du système global de gestion des connaissances et des tâches que le secrétariat effectuera à ce titre. Le document met l'accent à partir du chapitre III sur la mise en place du système d'échange des connaissances scientifiques, qu'il faut envisager comme l'une des dimensions du système global.

13. En vue de l'établissement d'un système de gestion des connaissances, il sera procédé aux tâches suivantes pour organiser les aspects décisionnels et la gestion des contenus:

- Investissement de temps de travail et d'autres ressources dans la gestion des connaissances;
- Amélioration des compétences du personnel dans le domaine de la gestion des connaissances, par la formation;
- Élaboration des principaux documents d'orientation et principes directeurs pour la gestion de contenus; élaboration d'une taxonomie et de principes de gestion;
- Sélection et migration des principaux éléments de contenu à partir des systèmes historiques;
- Mise en œuvre d'un processus de publication fondé sur un marquage simplifié des contenus;
- Organisation d'examens périodiques pour nettoyer les dépôts de contenus;
- Mobilisation de partenaires extérieurs dans le développement des ressources d'information et des publications.

14. Sur le plan technique, la mise en place du système de gestion des connaissances passera sans doute par l'adjonction à un progiciel du commerce d'éléments de technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que d'une ergonomie propre et de services de développement. Les éléments de TIC seraient sélectionnés d'après différentes options correspondant à un ensemble de services qui seraient assurés progressivement par le système. Le principal objectif dans ce contexte serait de remplacer la multitude actuelle de dépôts par une nouvelle plate-forme dotée de capacités Intranet et Extranet autorisant un accès aisé aux documents au personnel et à certains partenaires et offrant des mécanismes pour rapprocher les acteurs et faciliter leur collaboration.

15. De par la diversité des domaines de compétence et des utilisateurs à prendre en considération, la mise en place du système de gestion des connaissances de la Convention devra peut-être se faire par étapes. La première étape consisterait à installer les bases de la plate-forme Intranet et à fournir les composantes de gestion des documents et de collaboration au personnel du secrétariat. Dans un deuxième temps, les services seraient étendus à certains partenaires, notamment aux membres du Bureau, et aux collaborateurs extérieurs et aux consultants participant à l'établissement de la documentation officielle de la Convention.

III. Évaluation des besoins en connaissances

16. L'évaluation des besoins en connaissances avait pour objectif de recenser les ressources en connaissances et les principaux besoins en connaissances des partenaires de la Convention, de façon à clarifier les priorités et à réduire le nombre d'options concernant la mise en place du système de gestion des connaissances.

17. L'enquête d'évaluation des besoins en connaissances (annexe I) a produit 355 questionnaires valables reçus de centres de liaison nationaux (76 questionnaires), de correspondants pour la science et la technologie (71), du personnel d'organisations de la société civile (OSC) et d'organisations non gouvernementales (ONG) accréditées (89), du personnel du secrétariat (24), d'experts universitaires ou indépendants (27), du personnel d'organismes des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales (12), de représentants du secteur privé (4), de professionnels des médias (11) et de personnes diverses (41). La participation régionale à l'enquête – d'après la catégorie de pays visés dans les annexes de la Convention – a été variable: Afrique (annexe I) 35,8 % des réponses totales; Asie (annexe II) 17,2 %; Amérique latine et Caraïbes (annexe III) 20,6 %; Méditerranée septentrionale (annexe IV) 6,8 %; Europe centrale et orientale (annexe V) 5,1 %; en outre, les pays observateurs ont représenté 0,6 % des réponses totales, les autres pays parties touchés non visés dans les annexes 2 %, et les autres pays développés parties non touchés non visés dans les annexes 12,1 %. La ventilation par sexe indique une plus forte participation masculine (73 %) que féminine (27 %). Près de la moitié des sondés avaient plus de 50 ans. La moyenne d'âge des participants tend à montrer qu'un nombre important de personnes expérimentées a répondu à l'enquête.

18. L'enquête permet d'établir quelques points de repère initiaux en ce qui concerne la gestion des connaissances liées à la DDTs. Parmi les résultats intéressants, on peut relever notamment ce qui suit:

- Pour 47,8 % des sondés, l'information et les connaissances pertinentes sur les questions liées à la DDTs sont actuellement *difficiles ou très difficiles* à recueillir (annexe I, fig. 1);
- 62,5 % des sondés jugent *insuffisant ou très insuffisant* le niveau actuel de partage des connaissances sur les questions liées à la DDTs et de coopération entre tous les types d'acteurs (décideurs, scientifiques, accords multilatéraux sur l'environnement, OSC/ONG, etc.) (annexe I, fig. 2);
- D'après la plupart des sondés, la gestion des connaissances dans le cadre de la Convention devrait viser en premier lieu à *renforcer la collaboration et stimuler l'innovation* dans le domaine de la DDTs, avant de contribuer à *recenser les connaissances existantes* (annexe I, fig. 3).

19. Les domaines thématiques à propos desquels les participants à l'enquête ont indiqué disposer de connaissances solides à partager avec d'autres participants ont été les suivants: *Désertification et dégradation des terres, Gestion durable des terres, Changements climatiques* et *Agriculture et sécurité alimentaire*. Réciproquement, peu de sondés ont indiqué considérer comme prioritaires les domaines thématiques *Migrations, Énergie* et *Pauvreté* et disposer de connaissances solides pour ces domaines (annexe I, fig. 4). Du point de vue du nombre de demandes exprimées, les domaines *Gestion durable des terres, Désertification et dégradation des terres, Changements climatiques* et *Agriculture et sécurité alimentaire* sont ceux où les participants souhaiteraient en priorité acquérir des connaissances supplémentaires. Peu de demandes ont été exprimées en ce sens concernant les domaines *Migrations, Sécheresse, Pauvreté* et *Énergie* (annexe I, fig. 5). Dans l'ensemble, l'adéquation paraît satisfaisante entre l'offre et la demande de connaissances pour les domaines thématiques où l'acquisition de connaissances est un besoin prioritaire.

Cependant, un appoint de compétences extérieures serait peut-être utile au processus de la Convention si l'on veut pouvoir renforcer la base de connaissances dans les domaines qui ont recueilli le moins de demandes de renforcement des connaissances.

20. Dans l'ensemble, les participants à l'enquête ont exprimé la nécessité de liens de collaboration plus denses avec tous les types d'acteurs, mais plus particulièrement avec les *collectivités locales*, les *collègues d'autres pays*, les *universitaires et chercheurs*, le *personnel d'OSC et d'ONG* et le *personnel d'institutions nationales* (annexe I, fig. 6). Les voies et mécanismes que les sondés privilégieraient pour accéder à l'information et aux connaissances sur la DDTS sont les *missions sur le terrain et voyages d'étude*, les *revues scientifiques*, les *séminaires et conférences* et les *réseaux de courrier électronique* (annexe I, fig. 7). Un ensemble varié de solutions et de partenariats devra sans doute être envisagé pour répondre à tous ces besoins.

21. Pour une majorité de sondés, la *qualité*, la *facilité de consultation* et la *pertinence* sont les trois attributs les plus importants à attendre de «connaissances codifiées» ou de publications sur la DDTS. Chacun de ces attributs suppose des mécanismes et des processus spécifiques en matière de production de contenus et de publications. La qualité passe par des normes, des modèles, un contrôle de rédaction, des examens collégiaux, etc. La facilité de consultation suppose des catégories précises, des procédures de gestion des contenus et des examens périodiques. La pertinence suppose d'élaborer les produits liés aux connaissances en fonction des besoins des utilisateurs finals. Dans la mesure du possible, il faudra peut-être intégrer ces attributs dans le fonctionnement du système de gestion des connaissances.

22. Les types de production de connaissances les plus souvent demandés par les sondés sont les *documents analytiques*, les *données comparatives d'expérience*, les *études de bilan*, les *exemples de réussite*, les *guides pratiques* et les *notes d'orientation*. À l'inverse, certains produits n'apparaissent pas comme prioritaires, notamment les *fiches d'information*, les *études de cas* ou les *publications phares* (annexe I, fig. 8). Au point de vue de la collecte, du catalogage et de l'indexation des contenus, le système de gestion des connaissances doit d'abord s'atteler aux types les plus demandés de production de connaissances quand ils existent déjà et contribuer à les promouvoir et à les rendre plus facilement accessibles. Si de nouveaux produits devaient être créés sous l'égide de la Convention, des consignes précises devraient alors être établies. Certains de ces produits comme les documents analytiques, les études de bilan et les guides pratiques nécessitent un travail important et les organisations internationales doivent le plus souvent s'associer à des centres de recherche ou engager des consultants pour les élaborer. En outre, si une recherche opérationnelle est parfois nécessaire à l'élaboration de certains produits, d'autres peuvent être élaborés plus facilement au moyen des réseaux de courrier électronique et de la collaboration à distance (données d'expérience comparatives et exemples de réussite, par exemple). En outre, certains produits peuvent être tributaires de l'élaboration d'autres publications et être l'aboutissement d'un processus. Par exemple, les guides pratiques résultent en général d'une analyse des meilleures pratiques, qui sont elles-mêmes choisies à partir d'un recueil de bonnes pratiques, etc. La mise au point d'un ensemble de lignes directrices et de procédures serait donc nécessaire pour encadrer et orienter la création des publications.

23. L'évaluation des besoins en technologie a fait ressortir des demandes prioritaires pour les réponses *moteur de recherche pour l'extraction de contenu dans plusieurs dépôts d'information*, *liste de diffusion pour le travail en réseau* et *les débats en ligne*, *activités de formation de type séminaires en ligne*, *dépôt de contenu pour la publication et le partage des ressources*, *espaces de travail pour les collaborations en ligne* et *moyens de téléconférence* (annexe I, fig. 9). Du point de vue de la gestion des connaissances, ces demandes cadrent avec la configuration TIC de base qui sous-tend les systèmes de

communauté de pratique. À l'inverse, le niveau de la demande est faible pour des outils de réseau social comme les *blogs*, les *wikis* ou les *moyens d'évaluation par les utilisateurs*.

24. Sur un choix de solutions de gestion de connaissances allant de la collecte de contenus existants à des mécanismes facilitant les relations interpersonnelles, les sondés ont donné la priorité à des services ou des outils capables d'assurer ou de favoriser: i) des *relations plus fortes, en personne ou en ligne, entre les partenaires de la Convention pour la collaboration et la communication*; ii) un *système de gestion des documents permettant de publier, catégoriser, rechercher et extraire des documents en ligne*; iii) des *visites/détachements/missions de courte durée entre pays partenaires de la Convention pour le partage d'informations et l'entraide*; iv) des *activités de formation théoriques et pratiques sur la DDTS*; et v) une *aptitude accrue à élaborer des publications et à optimiser et suivre l'impact de ces publications*. À l'inverse, d'autres types de services de gestion des connaissances ont rallié moins de suffrages, à savoir les *plates-formes de réseau social*, les *plates-formes et espaces de travail Extranet* pour collaborer en ligne au sein des équipes dans un environnement sûr, ainsi que les *fichiers d'experts et pages jaunes* (annexe I, fig. 10).

25. Afin de mettre en adéquation la portée et le contenu d'une fonction d'intermédiaire pour l'échange de connaissances scientifiques avec les attentes des groupes d'intérêts et des partenaires de la Convention, il a été demandé aux sondés d'évaluer cinq méthodes différentes d'échange des connaissances. Le modèle le plus demandé a été celui intitulé *traduction et assimilation des connaissances*, dont la description est «*services, processus et méthodes contribuant à combler l'écart entre scientifiques, décideurs, OSC, praticiens et communautés locales*». Le deuxième type de modèle d'échange de connaissances en nombre d'avis favorables a été celui intitulé *centre secondaire d'échange de données*, défini comme étant un «*relais d'informations, de données et d'analyses existantes déjà produites par d'autres organisations*» (annexe I, fig. 11).

26. Parmi les tendances globales qui se sont dégagées des réponses à l'enquête, un certain nombre de préférences régionales peuvent être notées. Par exemple, la demande de téléconférences sur les questions liées à la DDTS est particulièrement forte pour les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes. De même, la demande concernant les missions sur le terrain est forte dans ces deux régions. L'accès à des revues scientifiques sur la DDTS est particulièrement demandé des pays d'Afrique et des pays d'Europe centrale et orientale. La demande de séminaires, de conférences et d'ateliers est élevée en Europe centrale et orientale et en Afrique. Sous réserve de disposer de moyens suffisants au niveau régional, le système d'échange de connaissances scientifiques (SECS) pourrait adapter quelques-uns des services offerts aux régions de manière à offrir des solutions plus adaptées à leurs contextes et à optimiser ainsi l'adoption du SECS. En tout état de cause, bon nombre des services désignés globalement comme des priorités par les sondés et susceptibles de transiter par le SECS (téléconférences et contenu diffusé par le Web, notamment) exigeraient des moyens spécifiques accrus au niveau des fonctions de coordination régionale et des unités de coordination régionales, non seulement pour promouvoir ces services et le SECS proprement dit mais aussi pour offrir une assistance aux utilisateurs finals nationaux.

27. Du point de vue sexospécifique, l'enquête a mis en évidence de légères différences dans les besoins et les attentes en matière de connaissances entre les hommes et les femmes. L'objectif de gestion des connaissances *ne pas réinventer la roue* obtient par exemple un rang d'importance beaucoup plus élevé auprès des femmes que des hommes. De même, les *réunions de groupe*, ainsi que les *séminaires et conférences* et les *missions sur le terrain* sont jugés plus prioritaires par les femmes tandis que les hommes demandent une utilisation comparativement plus importante du *courrier électronique* et de l'*Internet*. Concernant les produits de connaissances, les *guides pratiques*, les *études de cas*, les

procès-verbaux de réunions et les fiches d'information sont proportionnellement beaucoup plus demandés par les femmes, tandis que les hommes, comparativement, accordent la priorité à *l'information scientifique, aux cartes, aux publications phares et aux documents d'analyse*. Au plan des priorités transversales, les femmes ont tendance à privilégier une *plate-forme de réseau social* et une *plate-forme et un espace de travail Extranet pour collaborer en ligne*, et les hommes des *flux automatisés permettant de recueillir, diffuser et réutiliser systématiquement les connaissances (notamment la documentation officielle, les mises à jour de fichiers d'experts, les demandes de services techniques et consultatifs)* et des *procédures d'initiation et une documentation complètes à l'intention des nouveaux venus à la Convention, ainsi que des liens renforcés, en personne ou en ligne entre partenaires de la Convention pour la collaboration et la communication (notamment des communautés de pratique spécifiques sur la Convention, avec facilitateur, pour mettre les acteurs en relation et permettre le partage de connaissances soit en ligne, soit en personne dans le cadre d'ateliers)*. Sous réserve que des ressources soient mobilisées à cet effet, les tendances générales obtenues auprès des hommes et des femmes et les caractéristiques prioritaires du SECS pourraient être complétées par des fonctionnalités supplémentaires, déterminées selon une approche sexospécifique. De même, des instruments de plaidoyer sexospécifiques pourraient être élaborés par la suite afin de promouvoir l'adoption du SECS.

IV. Architecture de gestion des connaissances pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

28. L'évaluation des besoins a apporté des indications très utiles aux fins de concevoir un système de gestion des connaissances et une composante d'échange de connaissances scientifiques pour ce système, en commençant par définir des objectifs, de manière à réduire l'écart entre les politiques, la science et la pratique. Sur la base des priorités indiquées dans les réponses, l'architecture globale de gestion des connaissances pourrait définir un cadre reposant sur trois grands axes – «personnes, processus et technologie» –, et indiquant pour chacun des activités précises qui répondent aux besoins en connaissances de la Convention. L'exposé ci-après aborde ces questions principalement du point de vue du système d'échange de connaissances scientifiques (SECS).

A. Personnes

1. Mise en œuvre du système de gestion des connaissances

29. La conception, le développement et la mise en œuvre de tout système de gestion des connaissances supposent d'établir une structure de gestion de projet et des mécanismes de coordination appropriés. Compte tenu de la portée du SECS et des différents types d'acteurs qui l'utiliseraient, la structure de gestion pourrait être dotée de mécanismes propres à garantir que les attentes des utilisateurs finals sont bien prises en compte dans le système. Par ailleurs, des principes d'assurance de la qualité pourraient être adoptés pour s'assurer que les résultats produits par le système sont satisfaisants et répondent aux attentes des utilisateurs. Le secrétariat, dès le lancement de la composante TIC du SECS, établirait une structure de gestion qui aiderait le système à maintenir sa capacité à produire les résultats escomptés.

30. Le lancement et le maintien d'un système de gestion des connaissances nécessitent de nombreuses fonctions de plaidoyer et de communication. Un plan de communication ainsi que des outils de communication et des supports de promotion seraient élaborés afin de promouvoir le SECS et seraient intégrés dans une politique de gestion du changement.

2. Liens avec les connaissances

31. Les résultats de l'évaluation des besoins ont fait apparaître que la mise en relation des personnes doit constituer un aspect central du système de gestion des connaissances et en particulier du SECS. Le modèle de gestion des connaissances dont devrait s'inspirer le système est le modèle bien connu de la communauté de pratique. L'objectif principal du modèle serait de réunir des personnes partageant des intérêts communs en matière d'apprentissage collectif, d'entraide et d'accès au niveau mondial à des connaissances locales.

32. Loin de s'exclure mutuellement, les modèles de gestion de connaissances peuvent être complémentaires, tel modèle mettant souvent l'accent sur certains outils et méthodes plutôt que d'autres. En ce sens, les communautés de pratique se distinguent des réseaux sociaux qui sont souvent axés sur des groupes plus restreints et sur une particularisation des connaissances par des relations directes entre les individus, tandis que les communautés de pratique visent à édifier une masse commune plus large de connaissances entre tous les membres de la communauté. Les communautés de pratique sont aussi à différencier des activités pures de codification des connaissances en ce sens qu'elles installent des relations interactives et dynamiques entre tous les membres de la communauté afin de permettre un accès «à la demande» aux connaissances capable soit de compléter des publications officielles, soit d'indiquer la façon de les obtenir.

33. Si les communautés de pratique ne constituent pas une nouveauté pour un certain nombre de participants à l'enquête, si l'on en juge par le nombre de cas observés dans les résultats, il n'existe pas de réseau de connaissances en ligne qui relierait spécifiquement tous les acteurs concernés à la Convention. Aucune communauté de pratique liée à la Convention ne saurait remplacer les voies de communication officielles ni les processus institutionnels de prise des décisions, mais une telle communauté de pratique pourrait ouvrir de nouvelles possibilités en matière de débat collégial et de partage d'expériences et de points de vue personnels. En offrant un accès rapide aux connaissances tant formelles qu'empiriques, les communautés de pratique pourraient contribuer tant à l'information des décideurs qu'à celle des praticiens et des scientifiques, contribuant ainsi à réduire l'écart entre la théorie et la pratique. Elles constitueraient une réponse claire aux priorités exprimées dans le cadre de l'évaluation des besoins en connaissances. Le CST voudra peut-être examiner cependant dans quelle mesure la création et la gestion de tels mécanismes horizontaux de partage des connaissances seraient conformes aux ressources, à la structure fonctionnelle ou même au mandat du secrétariat de la Convention.

34. On peut trouver une réponse partielle à la question de savoir si la Convention autorise, ou si son secrétariat peut administrer, des modalités de communication horizontales comme les communautés de pratique, en étudiant de plus près la possibilité d'adapter précisément ce modèle aux priorités stratégiques de la Convention. Des communautés de pratique pourraient être créées sur des thèmes expressément définis comme «Alignement des programmes d'action nationaux (PAN)», «Suivi de l'impact sur la DDTS», ou «Économie de la sécheresse», pour ne citer que quelques exemples. Ces communautés de pratique pourraient aussi constituer un levier pour réunir les exemples de réussite et les données comparatives d'expérience. Une autre possibilité pour élever le niveau d'apprentissage collectif et d'accès aux connaissances pourrait être de nouer des partenariats avec des réseaux existants qui soient disposés à accepter une configuration horizontale ouverte aux acteurs de la Convention.

B. Processus

1. Accès aux connaissances

35. La demande de revues scientifiques est apparue partout élevée pour tous les types de sondés dans l'évaluation des besoins en connaissances. Une option peu onéreuse afin

d'améliorer l'accès aux revues scientifiques consisterait à tirer parti du SECS pour promouvoir le programme Research4Life. Ce programme assure un accès privilégié à plus de 8 000 revues scientifiques, dont celles qui ont été le plus souvent recommandées dans les réponses à l'enquête sur les besoins en connaissances. Les institutions⁵ d'un certain groupe («groupe 1») de pays⁶ peuvent s'inscrire à ce programme et avoir accès gratuitement à toutes ces revues pour leur personnel.

36. L'accent a été mis depuis le lancement du SECS sur la facilitation de l'accès aux connaissances nationales ou locales et la mise à profit des moyens et des systèmes de connaissances existants. Si une communauté de pratique et des réseaux par courrier électronique reliant tous les membres peuvent être un biais efficace pour extraire des connaissances nationales ou locales, des mécanismes supplémentaires devraient être prévus à cet effet dans le SECS. En particulier, celui-ci pourrait être doté d'un moteur de recherche étendu qui sonderait et indexerait divers systèmes de connaissances, y compris nationaux ou locaux, pour une consultation facilitée des ressources locales.

37. Une revue complète des nouvelles publications, nouveaux articles et nouvelles manifestations qui intéressent la DDTS est produite toutes les deux semaines par le secrétariat mais n'est diffusée qu'à un nombre restreint de personnes. Ce bulletin d'information (Land Scan) du Service d'information bibliothécaire de la Convention serait diffusé auprès de tous les utilisateurs du SECS.

2. Collecte des connaissances

38. Les personnes interrogées pour l'évaluation des besoins en connaissances ont souligné la nécessité d'un dépôt au niveau mondial où d'où télécharger des documents d'information et des ressources élaborés localement qui intéressent directement les problèmes de DDTS. Le SECS devrait disposer pour cela d'une architecture de sites qui reprenne les différents thèmes ou sujets tout en préservant le lien avec les résultats escomptés pour la Stratégie. Pour établir des catégories précises du contenu publié dans le SECS, le secrétariat devrait mettre au point une taxonomie détaillée et concevoir un ensemble type de métadonnées qui permettent le marquage des ressources publiées dans le SECS. Le CST est invité à examiner quels pourraient être les principaux domaines de connaissances à couvrir, en s'appuyant sur les priorités actuelles du processus de la Convention⁷. Pour ce qui est des produits, les documents analytiques, les données comparatives d'expérience, les études de bilan, les exemples de réussite, les guides pratiques et les notes d'orientation ont été signalés comme prioritaires dans l'évaluation des besoins en connaissances.

⁵ Universités et collèges, instituts de recherche, écoles professionnelles, centres de vulgarisation, administrations publiques, ONG locales, hôpitaux et bibliothèques nationales.

⁶ Voir <http://www.research4life.org/institutions.html>; les pays du groupe 1 étaient les suivants en 2011: Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Îles Salomon, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tokelau, Tuvalu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

⁷ Une sélection de grands thèmes correspondant aux éventuels domaines de connaissances prioritaires à couvrir a été proposée dans une partie de l'enquête d'évaluation des besoins en connaissances. Les priorités recensées d'après les résultats de cette partie de l'enquête sont la DDTS, la gestion durable des terres, les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

39. Afin de tirer le meilleur parti des contenus de conception locale et des systèmes de connaissances locaux existants, le SECS ferait une utilisation importante des flux RSS. Dans un premier temps, les Parties et les acteurs concernés seraient invités à permettre une fonction de flux sur leurs sites pour permettre au SECS d'en extraire les nouveaux éléments d'actualité locale et de regrouper les actualités par pays et par région et au niveau mondial. Dans un deuxième temps, les Parties seraient invitées à ajouter des marqueurs thématiques aux flux afin que le SECS puisse grouper au niveau mondial les actualités locales en fonction des thèmes liés à la DDTs.

3. Analyser et codifier les nouvelles connaissances

40. Les types de publications signalés comme étant les plus nécessaires dans les réponses à l'évaluation des besoins en connaissances ont été notamment les études comparatives sur l'expérience, les exemples de réussite, les documents analytiques et les études de bilan. Parmi ces publications, un bon volume d'études comparatives de bilan et d'exemples de réussite doit pouvoir être obtenu dans le cadre du fonctionnement normal d'une communauté de pratique lorsque des membres font appel à d'autres membres pour obtenir une assistance ou des éléments de connaissance. En ce qui concerne les documents analytiques ou les études de bilan, le secrétariat pourrait être amené à solliciter des partenaires ou d'autres types d'aide extérieure pour élaborer ces publications.

41. Une politique des publications devrait être mise en place pour promouvoir l'adoption de normes et de méthodes communes entre les différents acteurs. Cette politique donnerait des indications sur plusieurs aspects de différents types de publications, notamment le mécanisme décisionnel, le processus rédactionnel, la structure, le délai de conservation et les procédures de révision. La politique des publications pourrait aussi prévoir des dispositions concernant la sélection et la diffusion des meilleures pratiques et l'évaluation ultérieure de l'impact de ces pratiques, qui devraient être mises au point conjointement avec les groupes d'intérêts et les différents acteurs concernés.

42. Le SECS devrait faciliter l'analyse et la codification concertées des connaissances. Il pourrait ainsi offrir des mécanismes permettant de débattre, réviser et commenter collectivement les projets de produits-connaissances.

4. Diffuser et utiliser les connaissances

43. La mise en pratique des connaissances est un domaine bien étudié pour lequel un certain nombre d'observations concrètes et applicables ont été mises en évidence. On trouvera à l'annexe II ci-après une vue d'ensemble de ces observations. Des recommandations concernant la diffusion et l'utilisation des connaissances devraient être intégrées dans la politique des publications pour renforcer la mise en pratique et l'assimilation des connaissances. Ces recommandations pourraient promouvoir des mécanismes de collaboration pour le développement de contenus, y compris la tenue de réunions physiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur les coûts. Le CST est invité à indiquer au secrétariat dans quelle mesure il convient d'évoluer dans ce sens, au-delà de la diffusion d'un certain nombre de principes de base et de directives.

44. Le SECS pourrait ouvrir de nouvelles possibilités originales de diffuser les connaissances au niveau régional. L'une de ses particularités pourrait être de permettre aux pays parties d'organiser au niveau régional des diffusions et des séminaires en ligne et des téléconférences afin de mettre en commun des succès locaux ou nationaux ou de solliciter des perspectives et des expériences régionales.

C. Technologie

45. L'ensemble de logiciels qui formera l'armature TIC du SECS devrait être mis en œuvre progressivement. Le premier groupe de fonctionnalités TIC sera conçu, élaboré et intégré au cours de la première année. Il devrait comporter les éléments suivants:

- a) Un moteur de recherche qui extraira des contenus à l'intérieur et à l'extérieur du SECS;
- b) Un forum en ligne permettant les échanges spontanés ainsi que la publication de messages soumis à modération et validation;
- c) Des services de conférence par le Web pour l'organisation de séminaires et l'organisation de téléconférences audio ou vidéo;
- d) Une bibliothèque mondiale de contenus (documents, liens utiles, multimédia, actualités);
- e) Des espaces de travail pour partager des documents et débattre en groupe restreint;
- f) Passerelles avec des plates-formes et des bases de données extérieures (comme le PRAIS) pour récupérer des contenus extérieurs dans le système de gestion de connaissances;
- g) Des flux RSS pour la consultation d'actualités extérieures;
- h) Un calendrier commun.

46. L'élément clef de l'architecture du site devrait être la page de pays où sera concentrée l'information nationale pertinente sur la DDTS. Cette information pourra être constituée à partir de sources extérieures comme les systèmes de connaissance nationaux, ou elle pourra résulter des contenus que les utilisateurs nationaux ont choisi de partager et de publier directement dans le SECS. La catégorisation de l'information – autrement dit la taxonomie – serait à niveaux multiples de façon à pouvoir classer et récupérer l'information par source géographique, ainsi que par domaine thématique et d'après les résultats escomptés pour la Stratégie. Pour la page de pays, il est proposé que chaque pays désigne un responsable qui serait habilité à modifier les contenus. Chaque pays disposerait d'un choix d'éléments de site Web facultatifs pour sa page parmi lesquels:

- a) Un module de recherche;
- b) Une bibliothèque de documents d'utilisation restreinte ou plus libre;
- c) Un calendrier national alimentant le calendrier mondial du SECS;
- d) Un panneau d'annonces (relié au panneau d'annonces mondiales pour la Convention);
- e) Un flux RSS alimenté en contenu par ses systèmes de connaissance nationaux;
- f) Des renseignements extraits ou publiés sur les acteurs dans le pays (centre de liaison national, correspondants pour la science et la technologie, personne à contacter pour les OSC/ONG accréditées, experts nationaux).

47. Il est prévu que figurent au nombre des utilisateurs du SECS, au minimum, les centres de liaison nationaux, les correspondants pour la science et la technologie et le personnel du secrétariat. Le CST est invité à examiner l'étendue que devrait avoir à terme l'accès aux SECS, en gardant à l'esprit que chaque utilisateur supplémentaire est susceptible de se traduire par des coûts de transaction et de licence supplémentaires.

V. Conclusions

48. Le CST est invité à étudier la possibilité de recommander à la Conférence des Parties que les Parties:

a) Prennent note des progrès réalisés par le secrétariat dans la mise en place d'un système global de gestion des connaissances pour la Convention et invitent le secrétariat à poursuivre le développement de ce système conformément aux orientations décrites dans le présent document;

b) Félicitent le secrétariat d'avoir mené à bien l'évaluation des besoins en connaissances, lui demandent d'utiliser les résultats de cette évaluation pour orienter la mise au point du système de gestion des connaissances et de ses composantes, y compris le SECS, et l'invitent à publier ces résultats sur le site Web de la Convention à l'intention des acteurs concernés;

c) Demandent au secrétariat de mener à bien la taxonomie visant à définir les catégories de contenus, en s'inspirant des informations et des nomenclatures analogues existantes, s'il y a lieu et si c'est utile;

d) Demandent au secrétariat d'élaborer les politiques, procédures et directives nécessaires pour améliorer la qualité et la cohérence des produits d'information élaborés en interne et en externe;

e) Demandent au secrétariat de piloter un modèle d'interaction fondé sur la notion de communautés de pratique sur un thème déterminé;

f) Demandent au secrétariat de mettre à l'essai la mise en œuvre du SECS tant au niveau national que régional au moyen d'une activité de mise en œuvre pilote facultative.

Annexes

Annexe I

[Anglais seulement]

Results of the knowledge needs assessment

Figure 1

How easy is it for you to retrieve information / knowledge on DLDD matters that is relevant to your specific needs? -By status of respondents-

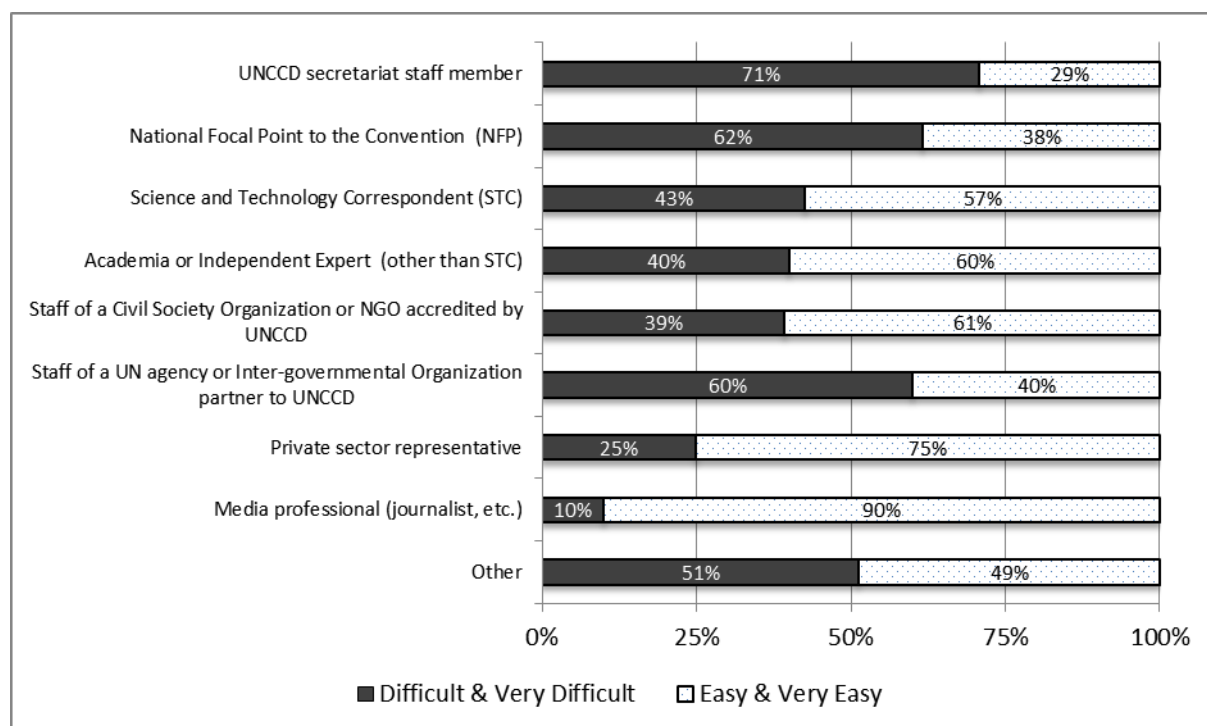


Figure 2
How do you assess the current level of knowledge-sharing and networking on DLDD among all types of stakeholders (e.g. policy makers, scientists, multilateral environmental agreements, CSO/NGOs, etc.)? –By type of respondent-

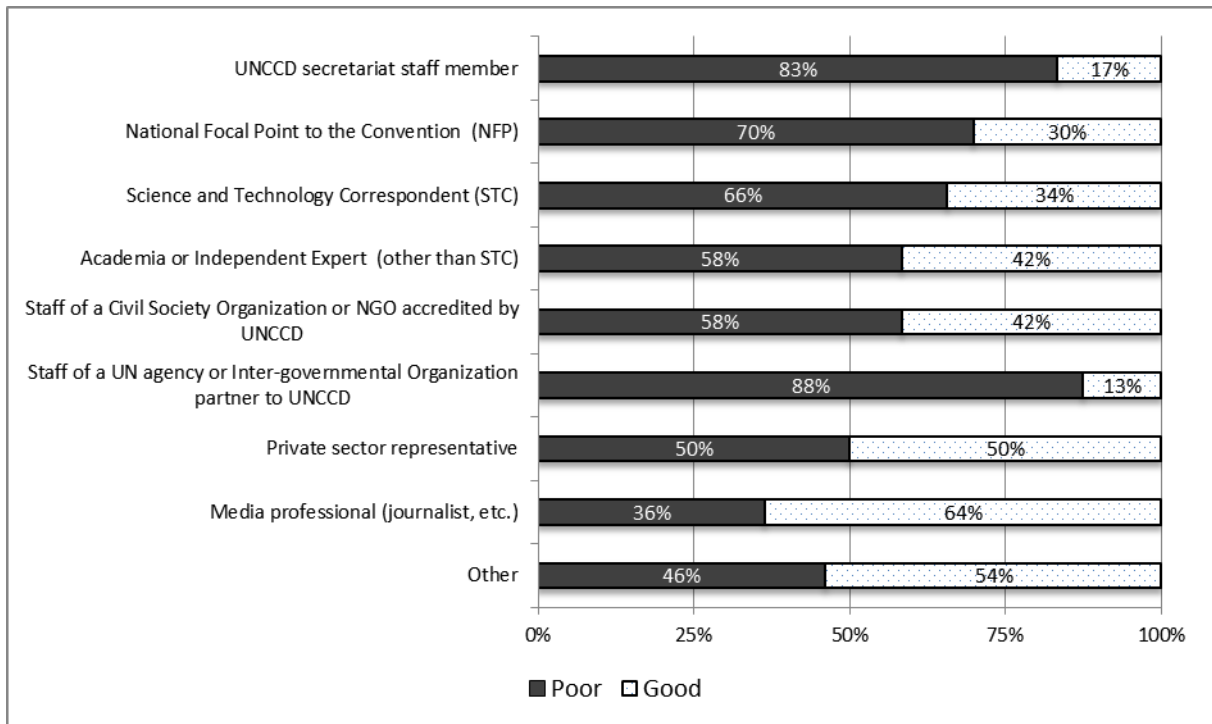


Figure 3
In your view, what should be the top 3 objectives of Knowledge Management at UNCCD?

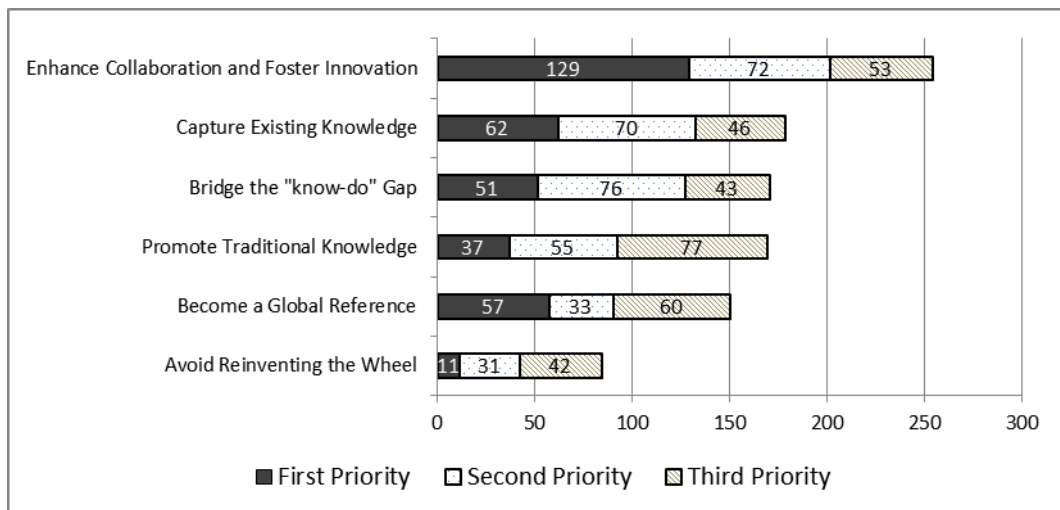


Figure 4
Please choose up to 3 thematic areas about which you think you have solid knowledge to share with others

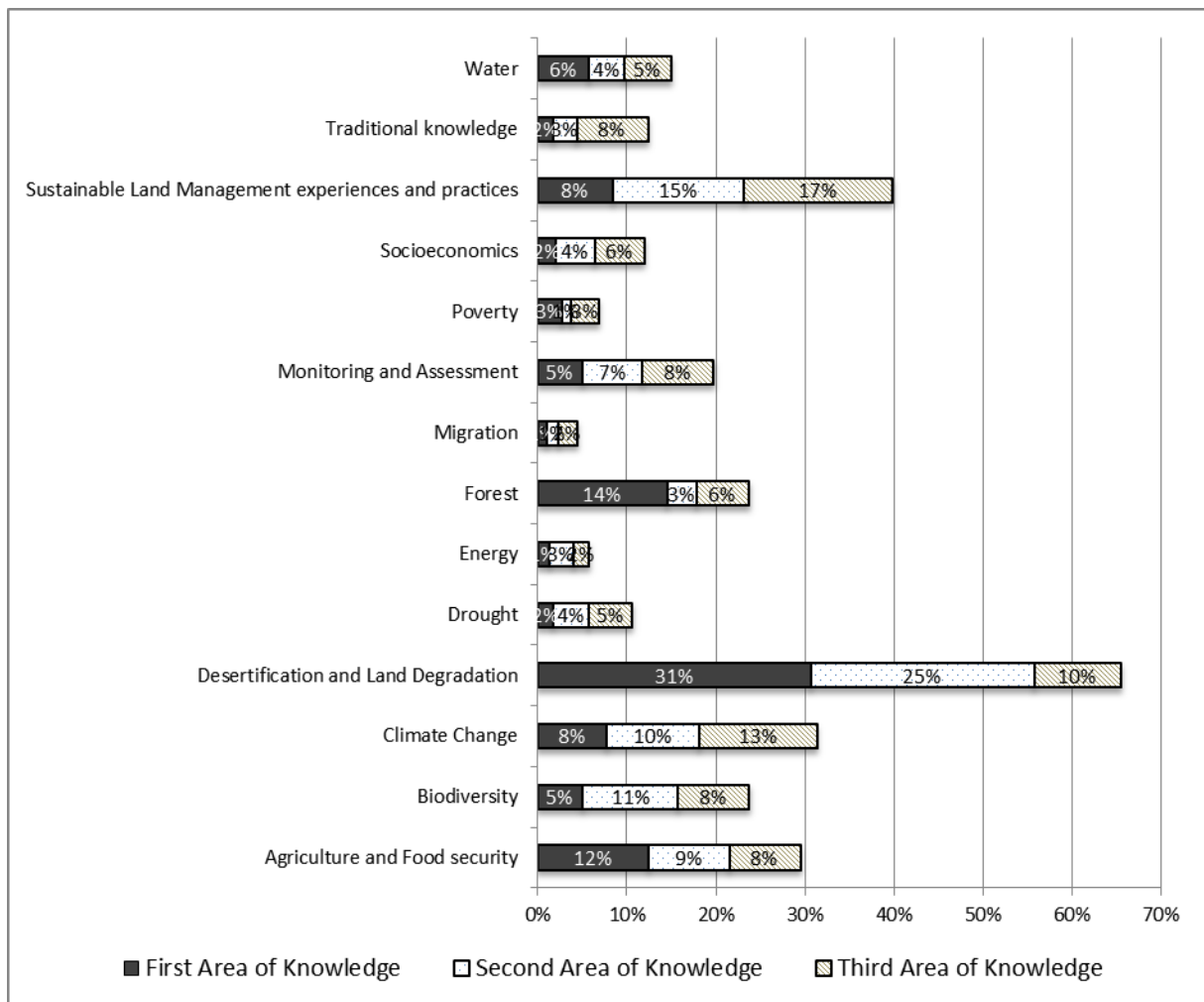


Figure 5
Please choose up to 3 thematic areas on which you would like to gain additional knowledge

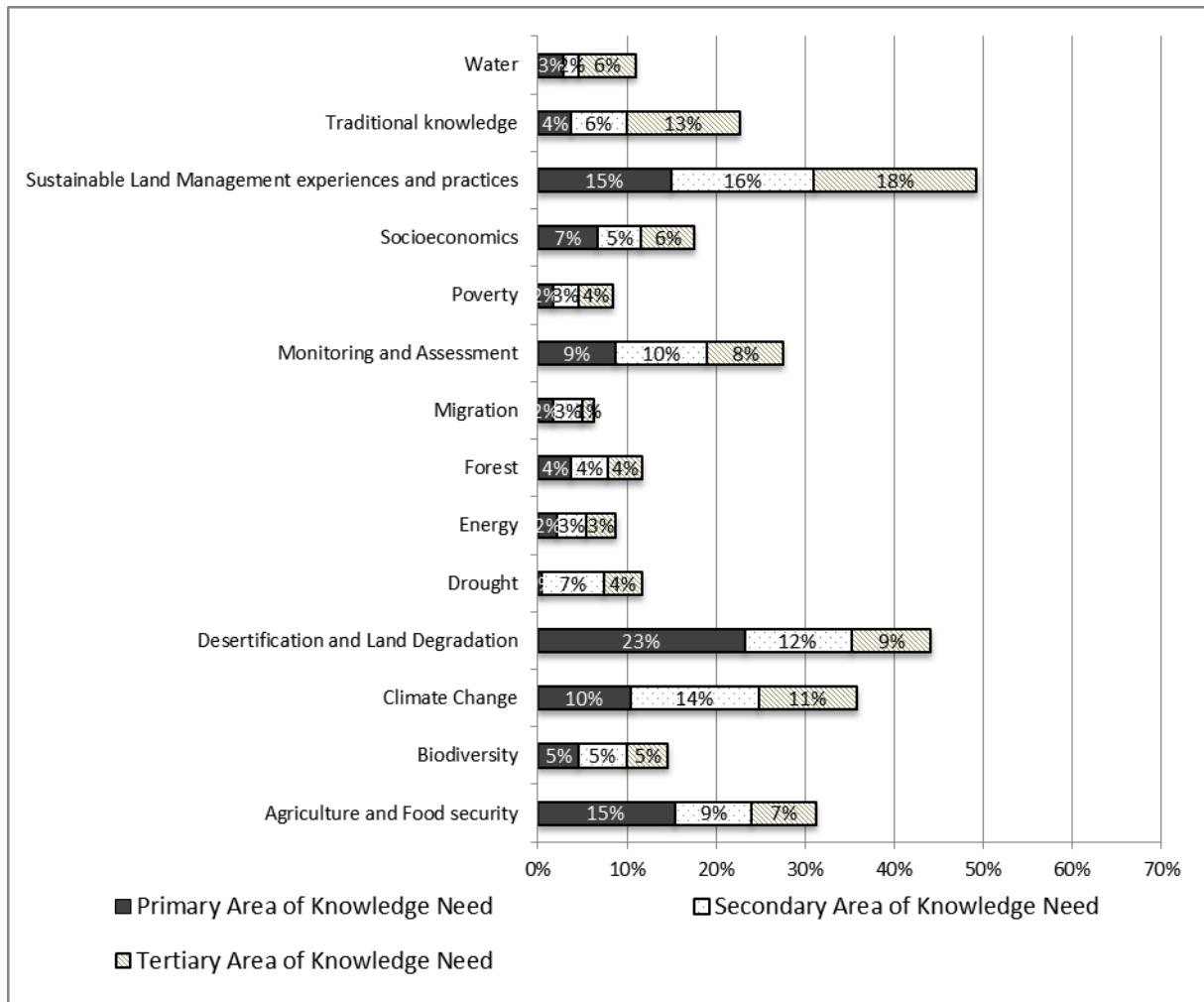


Figure 6
How would you prefer to access these sources of knowledge?

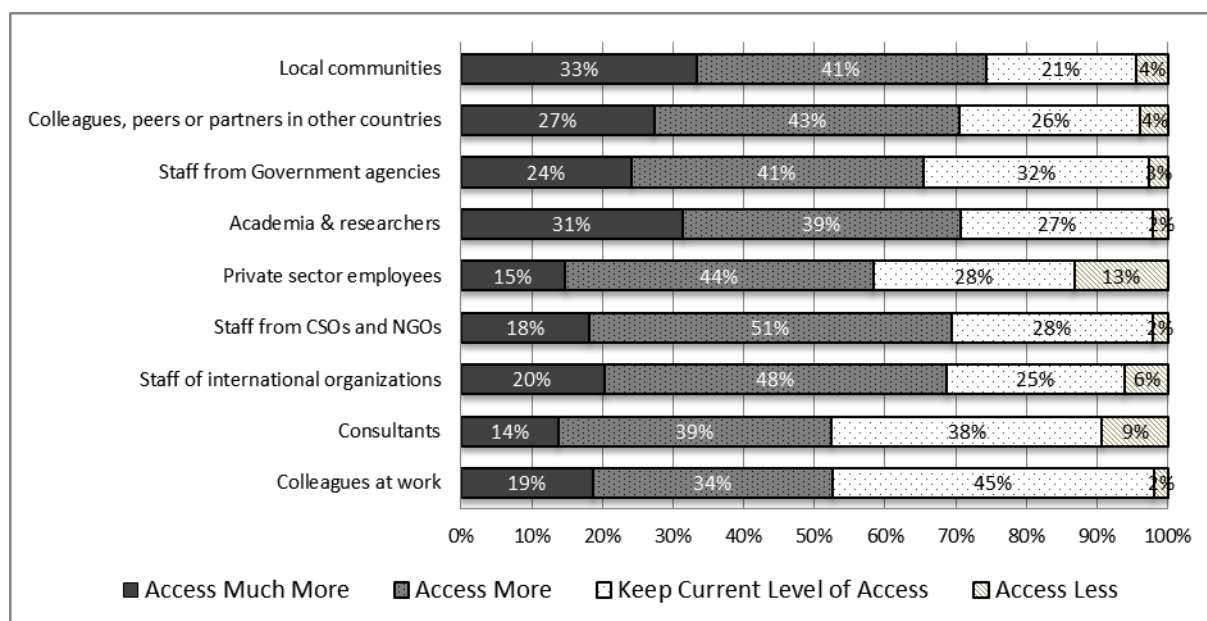


Figure 7
How would you prefer to use these channels to access knowledge?

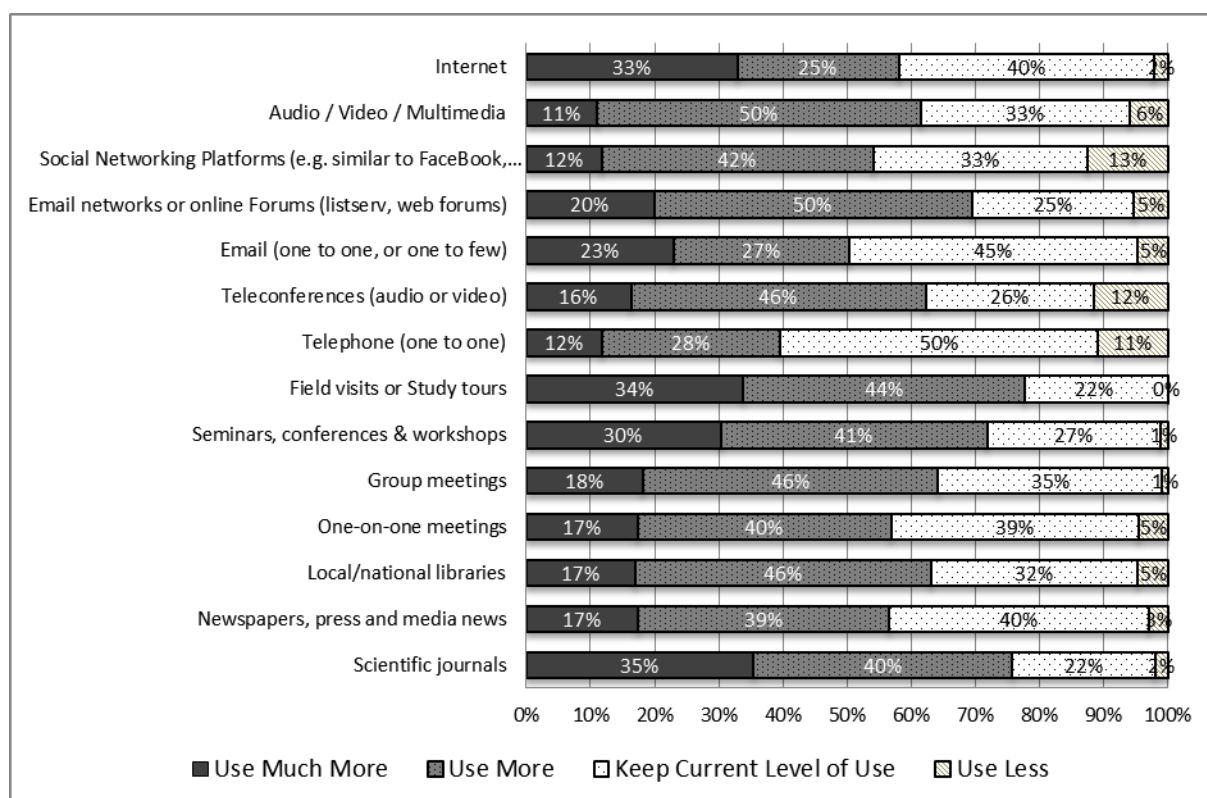


Figure 8
What are the 5 most needed types of information material / knowledge products on DLDD? -Indexed-

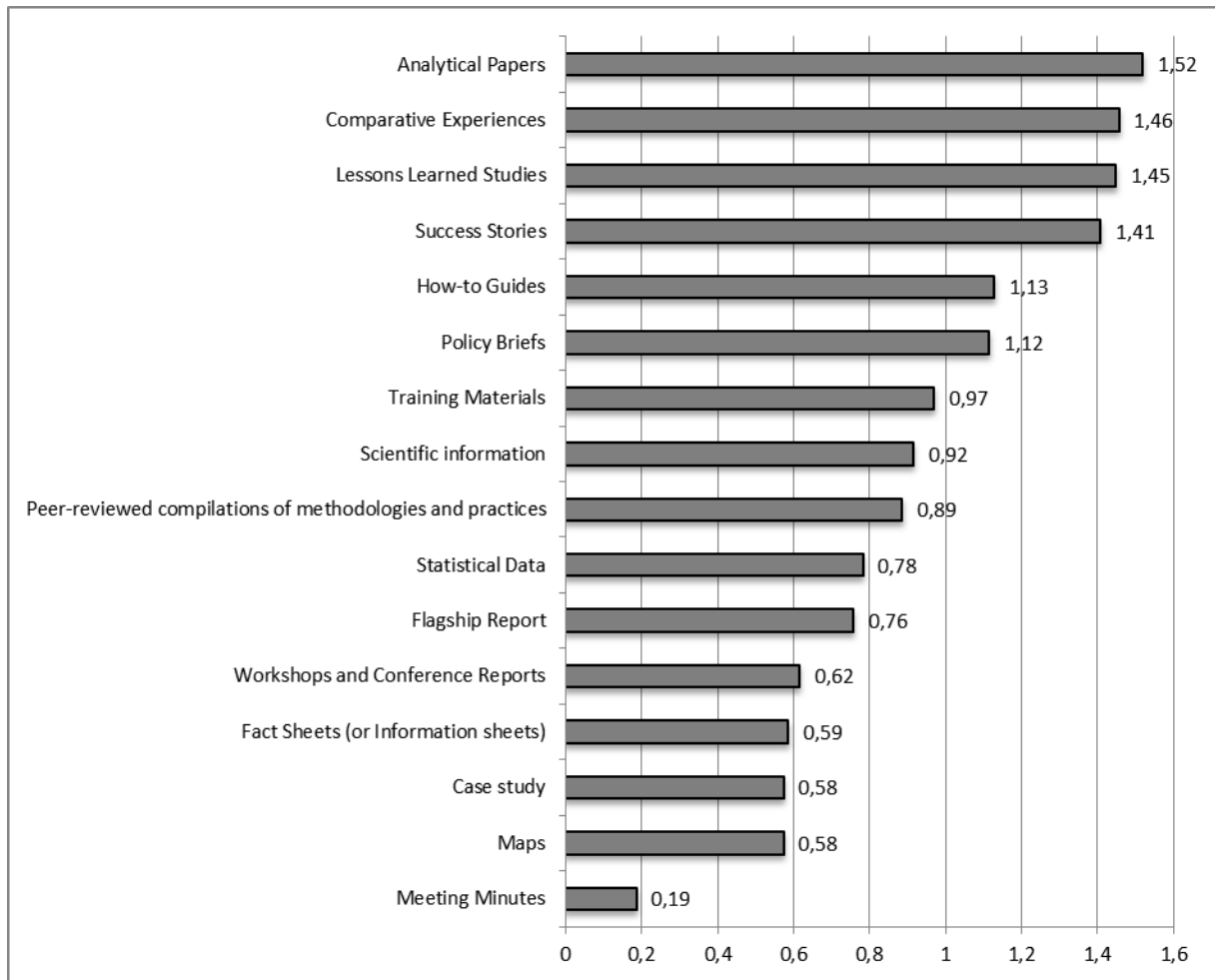


Figure 9
Please tell us how useful these tools would be to your work on DLDD matters -Indexed-

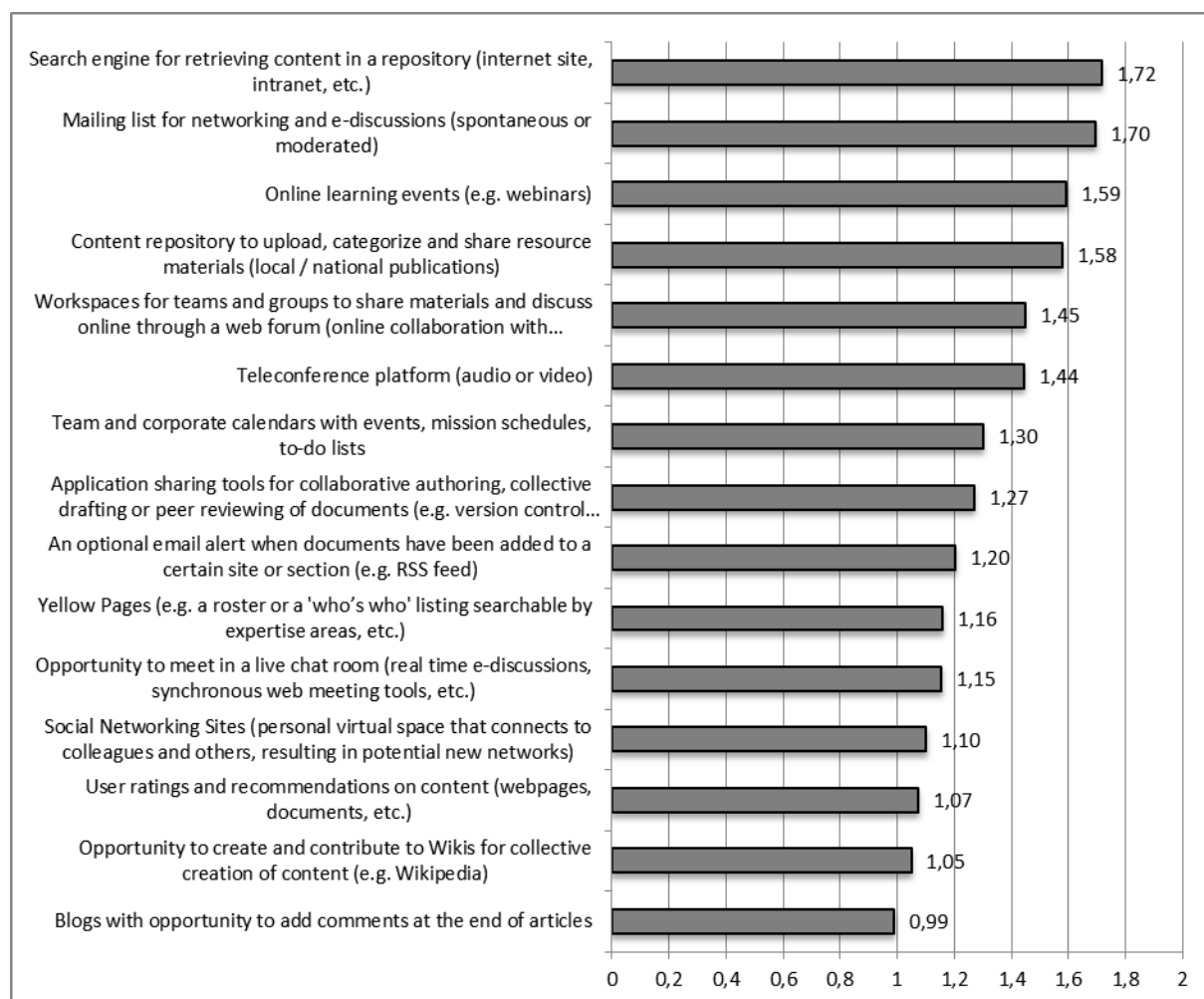


Figure 10
What are the 5 most important knowledge management priorities, which if the UNCCD focused on within the next 2 years, would support your daily work? -Indexed-

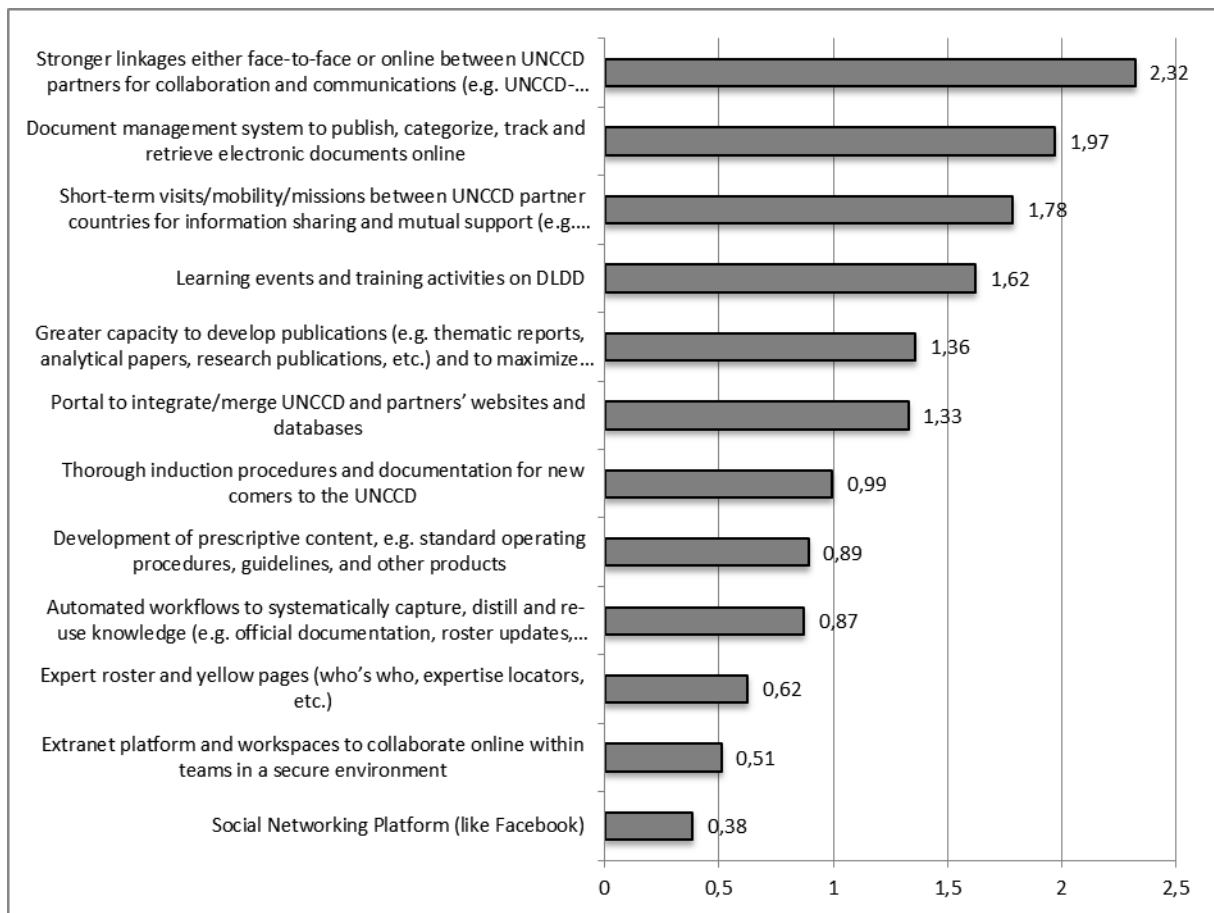
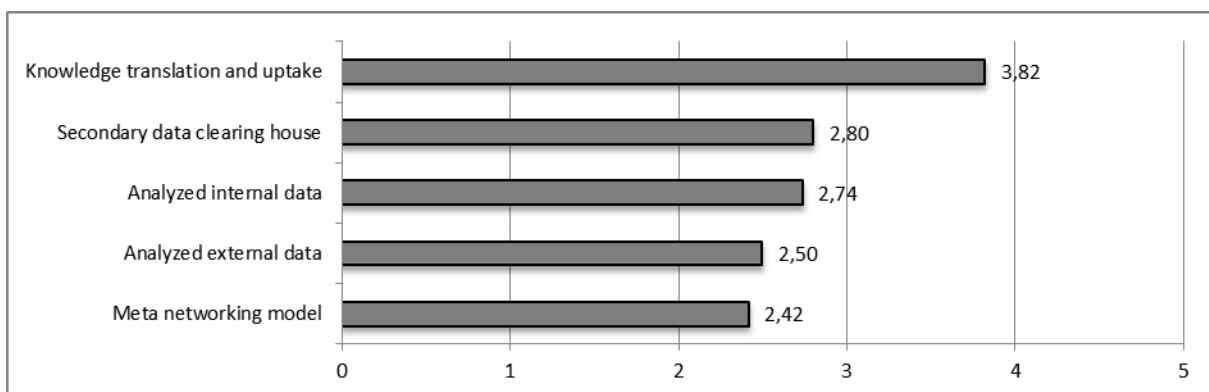


Figure 11
Please tell us how relevant it would be for you to be provided with the following types of knowledge brokering services if capacity was mobilized and means were available to deliver them? -Indexed-



Annexe II

Information concernant la traduction et l'assimilation des connaissances

La recherche sur la traduction et l'assimilation des connaissances a mis en évidence les points suivants (voir *A Review of the Literature on Dissemination and Knowledge Utilization*, Centre national des États-Unis sur le handicap et la réadaptation (NCDDR), 1996, <<http://www.researchutilization.org/matrix/resources/review/>>):

Objectif: Les produits de connaissances qui seront diffusés doivent répondre au contexte des utilisateurs potentiels et à leurs préoccupations quotidiennes. La traduction des connaissances la plus efficace est celle qui répond aux besoins réels et ouvre sur la pratique dans le monde réel. L'obstacle le plus important à l'utilisation de la recherche est l'absence perçue de visée pratique des documents de recherche.

Processus: Les produits de connaissances doivent être élaborés avec le concours actif des utilisateurs finals pour déterminer et préciser l'utilisation qu'ils pensent faire des produits. Des utilisateurs potentiels doivent être associés au projet dès le départ, et une interaction suivie et substantielle doit être assurée entre les développeurs et les utilisateurs. La participation des utilisateurs doit être organisée pour au moins quatre étapes: 1) avant que l'étude soit menée, «au moment où sa portée est négociée et où les connaissances préexistantes du public cible sont évaluées»; 2) pendant la durée de l'étude, «où des membres du public cible participent à l'évaluation des résultats et à la détermination de la meilleure façon de les présenter»; 3) «au cours de l'analyse et de la rédaction, quand un plan de diffusion est établi et que l'on examine en quoi les résultats peuvent conduire à remettre en question les normes locales»; et 4) après l'étude, quand «les résultats de l'étude sont livrés directement à l'organisation utilisatrice».

Personnes: La source de l'information diffusée est plus importante pour les utilisateurs que le contenu de l'information. Les utilisateurs sont enclins à accepter l'assistance, l'information et les idées provenant de sources qu'ils connaissent et auxquelles ils font confiance: l'expertise est moins importante que le niveau de confiance pour obtenir le soutien du public cible. Des personnes d'origines raciales et culturelles différentes n'obtiennent pas les informations de la même façon et ne font pas confiance aux mêmes sources. Les personnes disposant de forts réseaux sociaux ont plus de probabilité d'adopter une innovation plus rapidement. Quand une masse critique d'individus (plus ou moins 20 %) a adopté une innovation, son rythme d'adoption devient ensuite autonome.

Produit: Quand les chercheurs orientent activement leur travail en fonction de son utilisation par des groupes déterminés, le degré d'utilisation est souvent amélioré. Une des premières causes de perception négative des chercheurs et de non-utilisation des résultats de la recherche réside dans les différences de langage entre les communautés de chercheurs et d'utilisateurs. Les documents doivent être compréhensibles par le public concerné et éviter toute terminologie obscure. Néanmoins, il n'existe pas de lien évident entre la qualité du contenu et l'utilisation: la diffusion a plus d'incidence que la qualité pour l'assimilation des connaissances. Une assimilation efficace des connaissances est favorisée par des documents soulignant davantage une façon d'agir positive que les conséquences négatives de la façon d'agir actuelle, et insistant sur les bienfaits actuels plutôt que sur des conséquences néfastes lointaines.

Promotion: Si les grands médias sont un moyen particulièrement important de porter une innovation à la connaissance du public, les communications personnelles entre collègues, et

la fréquence de ces contacts sont un moyen particulièrement efficace de convaincre d'essayer une innovation. Des interventions multiformes, par un ensemble de méthodes associant deux ou plusieurs interventions, semblent plus efficaces que des interventions isolées. Plus le nombre d'organisations destinataires ciblé est important, plus l'effet obtenu risque d'être faible. L'impact sur des groupes cibles restreints et homogènes doit être amplifié de façon à permettre au bout du compte des améliorations sur une plus grande échelle.

Gestion des projets: Les organisations parviennent plus efficacement à diffuser des produits et des services de connaissances à fort impact sur les praticiens lorsqu'elles sont organisées dans cet objectif. Les responsables doivent assigner une place raisonnablement forte et précise à la diffusion dans la mission de l'organisation. La valeur consistant à fournir des services d'information, d'assistance technique et de perfectionnement professionnel doit être internalisée dans la sous-culture de l'organisation jusqu'au stade où l'ensemble du personnel s'identifie avec cette valeur. Les spécialistes de la diffusion ne doivent pas être séparés et tenus à l'écart mais intégrés dans les fonctions de recherche appliquée, de planification des politiques, de développement et d'évaluation de l'organisation dans son ensemble, ainsi que dans sa structure hiérarchique. La responsabilité du résultat et la récompense des succès doivent faire partie intégrante des codes opérationnels de l'organisation. Une traduction efficace des connaissances implique du temps de travail et des ressources financières. Les projets de recherche doivent réserver une certaine part du temps et des ressources du projet aux activités de diffusion (12 %, à titre d'exemple).

Résultats: Un certain nombre d'études signalent également la nécessité d'ancrer la traduction des connaissances dans les principes de responsabilité et d'efficacité en joignant un cadre de suivi et d'évaluation à l'élaboration des produits de connaissances. Si les principes d'utilisation d'indicateurs et d'objectifs sont parfois mentionnés, les exemples de cadres de résultats applicables accompagnant des produits de connaissances sont peu fréquents.
